



F É D É R A T I O N
W A L L O N I E - B R U X E L L E S

CONSEIL DU LIVRE

Avis n° 44

**Elaboration d'appels d'offres types
pour des travaux de rédaction,
d'édition et de distribution de publications**

Juin 2012

De nombreux services publics des différents niveaux de pouvoir ont recours à des appels d'offres dans le but de sous-traiter des travaux de rédaction et d'édition à des professionnels.

Le Conseil du livre se doit de constater que les éditeurs souhaitant répondre à ces appels sont souvent confrontés à des cahiers des charges mal rédigés, voire incompréhensibles, auxquels il leur est demandé de répondre dans des délais parfois extrêmement courts alors que les budgets concernés peuvent être très importants. Ces conditions, outre qu'elles peuvent jeter la suspicion sur la régularité de l'attribution des marchés, ne sont favorables ni aux professionnels qui ne savent comment rédiger leurs offres, voire y renoncent tout simplement, ni aux administrations dont les fonctionnaires en charge sont souvent démunis face aux spécificités techniques et financières de ces dossiers. La difficulté de rédaction de tels cahiers des charges est encore accentuée à l'ère numérique eu égard aux nouvelles spécifications techniques requises et à la confusion fréquente entre contenu et contenant.

L'autoédition par les administrations publiques ne constitue pas nécessairement la bonne réponse à cette problématique dans la mesure où le coût réel, tous les frais pris en compte, est souvent plus élevé que ceux qu'auraient à supporter des professionnels avec le risque additionnel que les livres, ne disposant pas d'un réseau de distribution professionnelle, n'atteignent jamais leur public.

Dans ce contexte et avec la volonté de favoriser les honnêtes usages professionnels entre auteurs, éditeurs et administrations publiques, le Conseil du livre souhaite la rédaction par des professionnels du livre de contrats et cahiers des charges types.

En conséquence, le Conseil du livre recommande, dans l'intérêt technique et financier tant des adjudicateurs que des soumissionnaires et adjudicataires,

1. l'élaboration, à l'initiative du Service général des Lettres et du livre, de cahiers des charges types, rédigés en termes professionnels et garantissant le respect de la loi sur les marchés publics, qui seront mis à disposition de tout service public appelé à lancer un appel d'offres sollicitant des acteurs de la chaîne du livre ;
2. la formation des fonctionnaires responsables du lancement de ces appels d'offres à la bonne utilisation de ces cahiers des charges.
